

SST

en bref



Avril 2007

Fuite de gaz naturel

Le 18 novembre 1994, une explosion a fortement endommagé un bâtiment situé dans le Vieux-Québec. Quatre pompiers ont été blessés et les dommages au bâtiment ont été considérables. Le commissaire au incendie de la ville de Québec, M^e Cyrille Delage, a écrit un rapport dans lequel la procédure du Service de sécurité incendie de Montréal fut prise comme **référence** pour la gestion d'un tel accident. Il suffit d'être fidèle à cette directive afin de gérer efficacement et de façon sécuritaire les interventions.

Dans toutes les situations d'urgence impliquant le gaz naturel, il faut :

- S'assurer que Gaz Métropolitain a été avisé (CCSI) ;
- Permettre au gaz naturel se s'échapper à l'air libre ;
- Éviter que le gaz naturel atteigne sa plage d'inflammabilité dans un espace confiné : ventiler les lieux selon les directives de l'officier commandant ;
- Faciliter l'accès au site pour les techniciens de Gaz Métropolitain ;

- Établir les périmètres et les zones de sécurité ;
- Établir un jet armé le plus rapidement possible ;
- Procéder à une détection du gaz naturel autour du site pour évaluer l'étendue de la propagation du gaz afin d'établir les zones de travail ;
- Ne pas inonder le point de sortie du gaz naturel (tranchée) ;
- Prévenir la migration du gaz naturel par voie souterraine (métro, installation souterraine d'Hydro-Québec, etc.) ;
- Éviter toute source d'ignition ;
- Approcher toute fuite ou bris avec le vent dans le dos ;
- Revêtir l'équipement de protection requis selon la D.O.S «TEN» ;
- Éviter d'éteindre le gaz naturel qui brûle, si possible ;
- **Lorsqu'une odeur de gaz est perceptible avec ou sans détection, demeurer sur les lieux en attente du 10-37 ;**
- **Ne jamais rouvrir une valve de gaz naturel ;**
- **Ne jamais intervenir sur les installations de Gaz Métropolitain (chauffage, eau chaude, etc.).**

Référence : *Guide d'intervention d'urgence*, Gaz Métropolitain, *Guide des opérations*, Service de sécurité incendie de Montréal.